

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2023-DEC-23

DECISION

Demandes de financements au titre du FONDS VERT

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 02 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Vu l'appel à projets pour l'attribution de financements au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « FONDS VERT » et les conditions d'obtention pour 2023 (Circulaire du 7 février 2023),

Considérant que le programme des travaux de **réhabilitation énergétique du complexe sportif David Douillet** sont éligibles à un financement au titre du FONDS VERT, « *Axe 1 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux* »,

Considérant que le programme des travaux de **réhabilitation énergétique du complexe sportif Laura Flessel** sont éligibles à un financement au titre du FONDS VERT, « *Axe 1 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux* »,

Considérant que les travaux de **réhabilitation et modernisation des éclairages public des parcs Champeau et Ouches** sont éligibles à un financement au titre du FONDS VERT, « *Axe 1 - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public* »,

Considérant que les travaux de **renaturation des cours et espaces extérieurs du groupe scolaire Ronsard** sont éligibles à un financement au titre du FONDS VERT, « *Axe 2 – Renaturation des villes et des villages* »,

DECIDE

Article 1^{er} :

DE SOLLICITER le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « FONDS VERT » pour les actions et montants ci-dessous :

- **247 699,95 €** pour « Réhabilitation énergétique du complexe sportif David Douillet » dont le montant total de l'opération s'élève à 450 363,54 € HT soit 540 436,25 € TTC.

- **79 090,05 €** pour « Réhabilitation énergétique du complexe sportif Laura Flessel » dont le montant total de l'opération s'élève à 143 800,09 € HT soit 172 560,11 € TTC.

- **219 823 €** pour « Réhabilitation et modernisation des éclairages public du parc Champeau et du parc des Ouches » dont le montant total de l'opération s'élève à 274 779 € HT soit 329 734,80 € TTC.

- **147 837 €** pour « Renaturation des cours et espaces extérieurs du groupe scolaire Ronsard » dont le montant total de l'opération s'élève à 492 790 € HT soit 591 348 € TTC.

Article 2 :

DE S'ENGAGER à financer les opérations de la façon suivante :

Réhabilitation énergétique du complexe sportif David Douillet

- FONDS VERTS (55%) : 247 699,95 €
- DSIL 2023 (25%) : 112 590,89 €
- AUTOFINANCEMENT (20%) : 90 072,71 €

Réhabilitation énergétique du complexe sportif Laura Flessel

- FONDS VERTS (55%) : 79 090,05 €
- DSIL 2023 (25%) : 35 950,02 €
- AUTOFINANCEMENT (20%) : 28 760,02 €

Réhabilitation et modernisation des éclairages des parcs Champeau et Ouches

- FONDS VERTS (80%) : 219 823 €
- AUTOFINANCEMENT (20%) : 54 956 €

Renaturation des cours et espaces extérieurs de groupe scolaire Ronsard

- FONDS VERTS (30%) : 147 837 €
- DPV 2023 (50%) : 246 395 €
- AUTOFINANCEMENT (20%) : 98 558 €

Article 3 :

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces actions.

Article 4 :

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

Article 5 :

La présente décision sera transmise à :

- la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- la Trésorerie Principale de Poissy

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 21/03/2023



Le Maire

Catherine ARENOU

Décision
Transmise à la Sous-Préfecture
Le :
Certifiée exécutoire et affichée
Le :

Accuse de réception en préfecture
078-217801380-20230321-2023-DEC-23-AR
Date de réception préfecture : 22/03/2023